

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL d'AULNAY-SUR-MAULDRE
Du 19 JANVIER 2017 présidé par
Monsieur le Maire, Monsieur CHARBIT Jean-Christophe

PRESENTS :

Mesdames ALIX, ABADIE, ARMBRUST, DUBOST, TAVARES, CREPIEUX
Messieurs CHARBIT, CHAUVIN, BLONDEL, BROQUET, FILLON, CONTET,
PHILIPPE.

PROCURATION :

Monsieur PRINGAULT PROCURATION Monsieur CHAUVIN

ABSENTE EXCUSEE : MME MARY

SECRETARE DE SEANCE : M. PHILIPPE

Début de la séance : 20H45,
Monsieur le Maire procède à l'appel.

Monsieur le Maire énumère les délibérations :

1 - DEFINITION DE LA CONSISTANCE DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER COMMUNAUTAIRE.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que la Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise, créée au 1^{er} janvier 2016, est compétente depuis cette date pour la création, l'aménagement et l'entretien de la voirie.

La compétence voirie était, avant 2016, majoritairement exercée par les communes et partiellement par certains établissements publics pour la voirie reconnue d'intérêt communautaire.

L'exercice de la compétence à l'échelle communautaire est intervenu au 1^{er} janvier 2017 et emporte le transfert de l'ensemble des voies concernées à la Communauté urbaine. En effet, l'article L. 5215-28 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que les immeubles et meubles faisant partie du domaine public des communes appartenant à l'agglomération sont affectés de plein droit à la Communauté urbaine, dès son institution, dans la mesure où ils sont nécessaires à l'exercice des compétences de la Communauté.

Le transfert s'effectue en deux temps. En 2016, les biens meubles et immeubles nécessaires à l'exercice des compétences sont mis à disposition de la CUGPSO au vu d'un procès-verbal de mise à disposition signé contradictoirement entre la CUGPSO et les communes. Au cours de l'année 2017, des actes authentiques de transfert de propriété seront adoptés.

Ce transfert comprend d'une part les voies classées voies communales mais également certaines voies classées en chemin rural bien qu'assimilables, de par leur niveau d'entretien et leur utilisation, à de la voirie communale d'utilité publique. Il est donc proposé, en accord avec la Communauté Urbaine, de classer ces chemins dans le domaine public routier et de procéder à leur transfert à la

Communauté Urbaine.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil :

- de classer les chemins ruraux intégrés dans la liste en voie communale
- d'approuver la liste des voies concernées au titre du transfert de la compétence création, aménagement et entretien de la voirie communautaire ainsi que la consistance du domaine public routier transféré à la communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise annexées à la présente délibération.

POUR : Unanimité

2- AFFILIATION AU CENTRE DE REMBOURSEMENT DU CHEQUE EMPLOI SERVICE UNIVERSEL (C.E.S.U.)

Monsieur Le Maire et Mme ALIX nous expliquent que certains parents d'élèves peuvent et réclament la possibilité de payer les activités périscolaires via le CESU. Aussi pour valider cette forme de règlement, Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'approuver l'adhésion au CESU.

Un vote est prononcé à main levée pour approuver cette nouvelle définition
Se prononce POUR : Unanimité

3-AUTORISATION D'ACCEPTER LES REGLEMENTS DE PRESTATIONS PAR CESU

L'adhésion au CESU étant approuvée à l'unanimité, Monsieur le Maire demande au conseil de valider l'utilisation du CESU pour le règlement des activités périscolaires, de l'autoriser à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer la convention réglementaire.

Un vote est prononcé à main levée pour approuver cette nouvelle définition
Se prononce POUR : Unanimité

4-MODIFICATION DE LA REGIE UNIQUE COMMUNALE POUR AUTORISER LE PAIEMENT CESU

Monsieur le Maire informe le Conseil de la modification de l'article 4 de la décision créant la régie unique communale afin d'insérer le mode de recouvrement par CESU pour les activités périscolaires

5- ELECTION SUPPLEANT SYNDICAT MIXTE d'ENTRETIEN et d'AMENAGEMENT du BASSIN de la MAULDRE AVAL, du RU de RICHE et de la ROUASE (SMAMA)

Suite à la démission de Madame DELAUNAY en sa qualité de conseillère municipale et suppléante au SMAMA, il y a lieu de renommer un nouveau délégué suppléant.

Monsieur Le Maire demande quels sont les candidats éventuels au poste de suppléant du SMAMA.

Monsieur FILLION Serge se présente.

Un vote est prononcé à main levée pour approuver cette nomination.

Se prononce POUR : Unanimité

Composition du Syndicat :

Délégués titulaires : Monsieur PRINGAULT
Madame ALIX

Délégués suppléants : Monsieur CONTET
Monsieur FILLION

Monsieur le Maire remet à Monsieur CHAUVIN son écharpe de premier adjoint.

Séance levée à 21h15

Secrétaire de séance :



Laurent PHILIPPE

COMPTE RENDU du 19 janvier 2017 à 21h30 en mairie

Mise en place des Commissions Communales

- Commission Enfance jeunesse
- Commission Communication, vie locale
- Commission Travaux sécurité
- Commission Finances
- Commission Urbanisme environnement

Application article L.2121-22

Modifié par LOI n°2013-403 du 17 mai 2013 - article.29

Le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

Elles sont convoquées par le maire, qui en est le président de droit, dans les huit jours qui suivent leur nomination, ou à plus bref délai sur la demande de la majorité des membres qui les composent. Dans cette première réunion, les commissions désignent un vice-président qui peut les convoquer et les présider si le maire est absent ou empêché.

Présents : Mmes ALIX, ARMBRUST, CRÉPIEUX, TAVARES
Ms BLONDEL, CHARBIT, CHAUVIN, CONTET, PHILIPPE

Absents excusés : Mmes MARY, DUBOST, Ms BROQUET, FILLION, PRINGAULT

Procurations de M. PRINGAULT

- à – M. CHAUVIN pour commission Finances
- à – M. CHAUVIN pour commission urbanisme environnement
- à – Mme ALIX pour commission Communication, vie locale

Suite à la création des commissions lors du conseil municipal du samedi 14 janvier 2017, la première réunion de chaque commission s'est tenue le 19 janvier 2017.

Vote à l'unanimité pour la désignation de chaque vice-président aux différentes commissions
Voir tableau récapitulatif joint.

Séances levées à 21h45

